



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 janvier 2020

Le Conseil Municipal de la commune de MAZAN s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Aimé NAVELLO, Maire.

Vingt-neuf conseillers municipaux ont été légalement convoqués.

Vingt-huit étaient présents ou représentés.

Pour faire face aux projets et aux échéances de début d'année, l'assemblée a accordé des avances sur subvention à des associations qui bénéficient habituellement de la part de la commune d'une subvention annuelle de fonctionnement et a autorisé M. le Maire à signer une convention en résultant.

Pour permettre l'ajustement des prévisions budgétaires et ajuster les crédits destinés à régler des dépenses engagées avant le 31 décembre 2019, elle a adopté la décision modificative n°1.

Afin de permettre la réalisation de travaux et de procéder à des acquisitions, elle a autorisé une ouverture anticipée de crédits d'investissement au vote du budget 2020

Elle a approuvé le projet d'extension du Pôle culture Francine Foussa et autorisé M. le Maire à effectuer tout acte à cet effet.

Elle a donné un avis favorable à un projet d'aliénation de gré à gré du lot privatif et des millièmes de parties communes dont elle est propriétaire dans la copropriété sise 83 place du 8 Mai.

Elle a fixé les modalités de fonctionnement du compte-épargne temps des agents de la commune.

M. le Maire a ensuite informé l'assemblée des décisions municipales qu'il a été amené à prendre depuis la dernière séance du Conseil Municipal.